

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 2 septembre 2003 à 19 h 40, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réal Julien
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Réjean Langlois
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Steve Martin
Madame France Désaulniers	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur René Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 51 0903 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0903-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Suivi aux fermetures des écoles de La Bostonnais et Lac Édouard.
- 5.2 Perception des taxes scolaires.
- 5.3 École Saint-Marc.
- 5.4 Soirée hommage – Remerciements.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 52 0903 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 19 août 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0903-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue recommande la formation de comités. S'ensuivent des discussions au terme desquelles les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Comité d'étude sur
l'orientation des
services et la
répartition des
clientèles dans les
écoles secondaires

RÉSOLUTION 53 0903 : Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit formé un comité d'étude sur l'orientation des services et la répartition des clientèles dans les écoles secondaires de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE les objectifs, la composition, le mandat et l'échéancier de ce comité soient ceux indiqués au document 0903-03.

Adopté unanimement

Comité de suivi au
plan stratégique

RÉSOLUTION 54 0903 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit formé un comité de suivi au plan stratégique de la Commission scolaire de l'Énergie;

Président

Secrétaire

QUE la composition, le mandat et le calendrier des rencontres soient ceux indiqués au document 0903-04.

Adopté unanimement

Commissaires au comité de suivi au plan stratégique

RÉSOLUTION 55 0903 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 54 0903, qu'un comité de suivi au plan stratégique de la Commission scolaire de l'Énergie a été formé;

CONSIDÉRANT que ce comité est composé notamment de trois (3) commissaires désignés par le conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soient désignés les commissaires suivants pour siéger au comité de suivi au plan stratégique de la Commission scolaire de l'Énergie :

- madame Nicole B.-Girard;
- madame Danielle Bolduc;
- monsieur Maurice Poudrier.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, recommande l'acceptation d'un congé sabbatique à traitement différé pour une direction d'école. Il est alors donné suite à cette recommandation.

Congé sabbatique à traitement différé à Denis Morin

RÉSOLUTION 56 0903 : CONSIDÉRANT que monsieur Denis Morin, directeur d'école au primaire, a présenté une demande de congé sabbatique à traitement différé;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisé un congé sabbatique à traitement différé à monsieur Denis Morin;

QUE ce congé soit effectif à compter du 9 octobre 2003 et applicable selon les modalités convenues avec la direction générale et prévues au contrat déposé au dossier personnel de monsieur Morin.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Yves Tousignant demande à ce qu'un rapport soit fait ultérieurement concernant les mesures d'accueil et le suivi du transfert des élèves des écoles Saint-Jean-Bosco de La Bostonnais et Notre-Dame-des-Neiges de Lac Édouard vers des écoles de La Tuque. Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, mentionne qu'une telle information sera présentée sous peu au conseil des commissaires.

Président

Secrétaire

Poursuivant, monsieur Tousignant s’informe des modes de paiement disponibles pour les taxes scolaires. Sur ce, monsieur Claude Vincent, directeur des Services des ressources financières, est invité à décrire les divers modes de paiement offerts aux citoyens.

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard s’enquiert après cela de l’état des travaux pour l’aménagement du Centre d’éducation des adultes du Saint-Maurice à l’école Saint-Marc de Shawinigan. Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, dresse alors un portrait des divers travaux réalisés tout en précisant que l’aménagement des locaux de classes et administratifs sont complétés. Le directeur des Services de l’enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière, profite de l’occasion pour souligner son appréciation et celle des intervenants du Centre d’éducation des adultes du Saint-Maurice quant à l’efficacité des Services des ressources matérielles dans ce dossier.

L’article 5 de l’ordre du jour est complété par l’adoption d’une résolution de remerciements eu égard à l’organisation d’une activité reconnaissance tenue récemment à l’intention des membres du conseil des commissaires des régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Remerciements

RÉSOLUTION 57 0903 : CONSIDÉRANT qu’une activité reconnaissance pour souligner la contribution au cours du mandat qui se termine des membres du conseil des commissaires des commissions scolaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec a été organisée par la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) le 28 août dernier;

CONSIDÉRANT la qualité de l’organisation et de l’accueil réservé aux commissaires ainsi qu’aux récipiendaires de l’Ordre du mérite scolaire à l’occasion de cette activité;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des remerciements particuliers soient adressés à monsieur Bernard Tremblay, coordonnateur pour la F.C.S.Q. des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, ainsi qu’aux membres du comité organisateur à savoir :

- ✓ monsieur Robert Boucher, Commission scolaire de la Riveraine;
- ✓ madame Monique Laberge, Commission scolaire des Chênes;
- ✓ monsieur Jean-Yves Laforest, Commission scolaire de l’Énergie;
- ✓ monsieur Yvon Lemire, Commission scolaire du Chemin-du-Roy;
- ✓ monsieur Henri-Paul Roux, Commission scolaire des Bois-Francis.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Sur un autre sujet, la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, fait part aux commissaires de l'état du dossier concernant l'organisation scolaire 2003-2004. Madame Demers souligne alors les nouvelles inscriptions de 97 élèves et l'ajout de (2) deux classes multi-niveaux. Madame Demers renseigne également les commissaires des démarches réalisées concernant la demande pour une classe à Clova et mentionne la réception de demandes de services d'enseignement à domicile dans ce secteur.

Dans un autre ordre d'idées, le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, fournit des informations concernant le Rendez-vous panquébécois – Secondaire en spectacle. Il est ainsi notamment indiqué que madame Francine Lemay a été retenue pour agir à titre de directrice générale de l'événement. Il est aussi fait part de démarches pour l'obtention d'une reconduction permanente des budgets alloués pour cet événement.

Consécutivement et après avoir reçu les renseignements requis du directeur des Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière, les commissaires procèdent à l'adoption d'un règlement.

Règlement sur la
délégation de
certaines fonctions
et de certains
pouvoirs au
directeur des
Services de
l'enseignement
aux adultes

RÉSOLUTION 58 0903 : CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement du Règlement sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au directeur des Services de l'enseignement aux adultes;

 CONSIDÉRANT plus particulièrement, que ce remplacement vise à prévoir, à l'article 2.07, une limite de trente mille dollars (30 000 \$), pour les offres de services de formation et les projets de programmes de formation offerts aux entreprises, aux institutions et aux organismes publics et privés;

 EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit adopté le Règlement sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au directeur des Services de l'enseignement aux adultes décrit au document 0903-05.

Adopté unaniment

Par la suite, et en référence aux sujets relatifs au Secrétariat général, les commissaires déterminent le nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles et des centres.

Détermination du
nombre de
représentants au
conseil
d'établissement –
2003-2004

RÉSOLUTION 59 0903 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, que des conseils d'établissement sont institués dans les écoles et les centres;

 CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie détermine le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissements des écoles et des centres pour l'année scolaire 2003-2004, et ce, tel que décrit au document 0903-06.

Adopté unanimement

Le secrétaire général, Me Serge Carpentier, fournit après cela des informations quant à des dispositions de la Loi sur les élections scolaires concernant l'obligation pour un employeur d'accorder un congé sans rémunération à un candidat à une élection scolaire ou à un membre du conseil des commissaires.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les explications requises de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Politique sur le harcèlement en milieu de travail

RÉSOLUTION 60 0903 : CONSIDÉRANT que le processus de consultation sur le projet de la Politique sur le harcèlement en milieu de travail est complété;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit adoptée la Politique sur le harcèlement en milieu de travail tel que décrite au document 0903-07.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 61 0903 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission des membres du personnel suivants :

- Bronsard Jocelyne, agente de bureau classe 1 à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, laquelle est effective à compter du 9 septembre 2003;
- Jean-Couvrette Claudette, opératrice de duplicateur offset à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, laquelle est effective à compter du 5 juillet 2003;
- Lafleur-Dupuis Liette, enseignante à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, laquelle est effective à compter du 1^{er} juillet 2003;

Président

Secrétaire

- Millette Armand, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, laquelle est effective à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 62 0903 : CONSIDÉRANT que madame Valérie Beaulieu, technicienne interprète à l'école Dominique-Savio à Saint-Georges-de-Champlain, a remis sa démission à compter du 16 juin 2003;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Valérie Beaulieu, et ce, à compter du 16 juin 2003.

Adopté unanimement

Retraites
progressives

RÉSOLUTION 63 0903 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demandent de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40% de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'autoriser les demandes de retraite progressive aux personnes suivantes :

- Boisclair Gilles, enseignant à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, dans un plan d'un (1) an, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2003;
- Bournival-Gélinas Nicole, enseignante à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2003;
- Buist-Trudel Lise, enseignante à l'école La Providence à Saint-Tite, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2003;
- Dupuis Micheline, enseignante à l'école des Vallons à Saint-Paulin, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

Congés sans
traitement

RÉSOLUTION 64 0903 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2003-2004;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Bernard Hélène, technicienne en administration au Centre administratif à Shawinigan;
- Bibeau Marie-Josée, orthopédagogue à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue;
- Brouillette Nancy, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- Trudel Sylvain, enseignant en adaptation scolaire à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère;
- Veillette-Dessureault Solange, orthopédagogue à l'école La Providence à Saint-Tite.

Adopté unanimement

Annulation d'un
congé sans
traitement

RÉSOLUTION 65 0903 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 436 0503, qu'un congé sans traitement a été autorisé à madame Éleine Boucher, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT que madame Éleine Boucher désire annuler ce congé sans traitement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que soit annulé le congé sans traitement à madame Éleine Boucher autorisé par la résolution 436 0503.

Adopté unanimement

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 66 0903 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE d'autoriser un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Lebrun Chantal, enseignante à l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2003-2004, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 25 août 2003;
- Boucher Éleine, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) premiers jours de l'année scolaire 2003-2004, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 67 0903 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 499 0603,
que la commission scolaire a procédé à la modification du
plan d'effectif du personnel de soutien en adaptation scolaire pour l'année 2003-2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau le
plan d'effectif du personnel de soutien en adaptation scolaire pour répondre aux nouveaux
besoins de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice
Poudrier PROPOSE d'accepter les modifications au plan d'effectif du personnel de soutien en
adaptation scolaire comme suit :

Abolition de postes :

- un poste de technicien en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 20 août 2003;
- un poste de technicien en éducation spécialisée, poste à 27,5 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école primaire Plein Soleil à Hérouxville, et ce, à compter du 20 août 2003;
- un poste de technicien en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école primaire Saint-Joseph à Shawinigan, et ce, à compter du 20 août 2003;
- un poste de technicien en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école secondaire Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts, et ce, à compter du 20 août 2003.

Ouverture de postes :

- un poste de technicien en éducation spécialisée, poste à 26 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, vers le 25 août 2003;
- un poste de technicien en éducation spécialisée, poste à 30 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école primaire Saint-Joseph à Shawinigan, et ce, vers le 25 août 2003;
- un poste de technicien en éducation spécialisée, poste à 30 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école primaire Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, vers le 25 août 2003;
- un poste de technicien en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école primaire Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, vers le 25 août 2003;
- un poste de technicien en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique (incluant la vie étudiante), à l'école secondaire Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts, et ce, vers le 25 août 2003.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 68 0903 : CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ
de membres du personnel, que la Commission scolaire
de l'Énergie doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective, et ce, à compter du 22 août 2003 :

- Bordeleau Étienne, enseignant en anglais à l'école secondaire Champagnat à La Tuque;
- Buisson Sonia, enseignante en adaptation scolaire dans la discipline déficience intellectuelle à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- Cloutier Chantale, enseignante au primaire à l'école Saint-Joseph à Shawinigan;
- Corriveau Benoit, enseignant en géographie à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite;
- Côté Ginette, enseignante au primaire à l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts;
- Deschesnes Richard, enseignant en mathématiques à l'École forestière de La Tuque (Centre d'éducation aux adultes), et ce, à compter du 19 août 2002;
- Gagnon Nancy, enseignante au primaire à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et ce, à compter du 29 septembre 2003;
- Gagnon Yves, enseignant en écologie à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- Grondines Gaétane, enseignante au primaire à l'école de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban;
- Hamel Julie A, enseignante au primaire à l'école Laflèche à Grand-Mère;
- Houle Nathalie, enseignante au primaire à l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts;
- Julien Éric, enseignant en adaptation scolaire dans la discipline difficultés d'apprentissage à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- Laforce Kim, enseignante en art dramatique aux écoles Immaculée-Conception à Shawinigan, Saint-Charles-Garnier à Shawinigan, Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Joseph à Saint-Gérard-des-Laurentides;
- Laurin Brigitte, enseignante au primaire à l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts;

Président

- Lefebvre Diane, enseignante au primaire à l'école Antoine-Hallé à Grand-Mère;
- Marcotte Michel, enseignant au primaire à l'école de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban;
- Pilon Benoit, enseignant en éducation physique à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère;
- Régis Line, enseignante en mathématiques au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan;
- Robitaille-Lamothe Gaétane, enseignante en mathématiques au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan;
- Sarazin Pascale, enseignante en adaptation scolaire dans la discipline difficultés d'apprentissage à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;
- Soumis Isabelle, enseignante en anglais à l'école secondaire Champagnat à La Tuque;
- St-Arnaud Francis, enseignant en mathématiques à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- Veillette Solange, enseignante en adaptation scolaire à l'école Saint-Joseph à Shawinigan.
- Beaudoin Nathalie, enseignant(e) au primaire à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent;
- Lapointe Caroline, enseignant(e) en anglais à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent;
- Matte Jennifer, enseignant(e) en anglais et musique aux écoles Marie-Médiatrice, Centrale et Jacques- Buteux à La Tuque.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 69 0903 :

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement de membres du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective les concernant :

Président

Secrétaire

- Bastien Karine, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique dans le cadre d'animation Passe-Partout, pour les secteurs Val-Mauricie et Normandie, et ce, vers le 16 septembre 2003;
- Hardy Josiane, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique (incluant la vie étudiante), à l'école secondaire Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts, et ce, vers le 25 août 2003;
- Jourdain Véronique, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, vers le 25 août 2003;
- Tourigny Marie-Claude, technicienne en éducation spécialisée, poste à 12,5 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, et ce, vers le 25 août 2003;
- Tousignant Christine, technicienne en éducation spécialisée, poste à 10 heures/semaine à caractère cyclique, à l'école primaire La Croisière à Saint-Séverin, et ce, vers le 25 août 2003.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, monsieur le commissaire Serge Lafontaine se retire de la séance préalablement à ce que le conseil des commissaires considèrent des engagements pour des services de garde, et ce, afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

En l'absence de monsieur Lafontaine, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Engagements

RÉSOLUTION 70 0903 : CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement de membres du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective les concernant :

- Bédard Lise, éducatrice en service de garde, poste de 16 hres/semaine à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, et ce, vers le 27 août 2003;

Président

- Gagné Ellen, éducatrice en service de garde, poste de 18 hres/semaine à l'école Centrale à La Tuque, et ce, vers le 27 août 2003;
- Lemire Marcelle, éducatrice en service de garde, poste de 17,5 hres/semaine à l'école Dominique-Savio à Saint-Georges-de-Champlain, et ce, vers le 27 août 2003;
- Marchand Nina, éducatrice en service de garde, poste de 19 hres/semaine à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, et ce, vers le 27 août 2003;
- Mongrain Hélène, éducatrice en service de garde, poste de 16 hres/semaine à l'école Saint-André à Shawinigan-Sud, et ce, vers le 27 août 2003;
- St-Pierre Alain, éducateur en service de garde, poste de 16 hres/semaine à l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud, et ce, vers le 27 août 2003.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines porte après cela à l'attention des commissaires une décision de la Cour d'appel du Québec. Plus particulièrement, la cour a rejeté une demande d'évocation présentée par le syndicat concernant une décision arbitrale relative aux vacances du personnel de soutien. De ce fait, la Cour d'appel du Québec refuse d'infirmier la décision de l'arbitre de grief qui entérinait la position de la commission scolaire dans ce dossier.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine réintègre la séance à ce moment-ci.

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet à l'adoption du conseil des commissaires une recommandation concernant le traitement des eaux usées dans le cadre du projet d'agrandissement de l'École forestière de La Tuque. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

RÉSOLUTION 71 0903 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie procède à l'agrandissement de l'école forestière au rang des Hamelins à La Tuque;

CONSIDÉRANT qu'un système de traitement des eaux usées domestiques doit être installé en vue de desservir cette bâtisse;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Constructions et Pavages Continental accepte de retenir les services de la firme Bionest Technologie Inc. pour la fabrication du système précité;

CONSIDÉRANT que ce système a été approuvé par la firme d'ingénieurs conseil, le Groupe Génivar;

Traitement des
eaux usées – Projet
d'agrandissement
de l'École
forestière de La
Tuque

Président

CONSIDÉRANT que tous les frais inhérents à la préparation des plans et devis et aux documents nécessaires à l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Environnement seront assumés par la firme Bionest Technologie Inc.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que les firmes Pluritec Ltée et Bionest Technologie Inc. soient mandatées pour préparer les plans et devis pour la construction d'un système de traitement des eaux usées de l'école forestière de La Tuque;

QUE les firmes Pluritec Ltée et Bionest Technologie Inc soient autorisées à préparer et à présenter les documents afférents en vue d'obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement pour le projet en titre et ce, en conformité avec les exigences du ministère soit :

- le respect de la performance d'épuration attendue selon la classe de traitement de la technologie ou les exigences de rejets fixées par le ministère de l'Environnement selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires;
- le suivi standard décrit à l'annexe 4 (*formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique*) selon le type d'usagers desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (surface ou dans le sol), à faire parvenir au ministère de l'Environnement les résultats d'analyse tous les 12 mois (dans les cas prévus à l'annexe 4) et à aviser aussitôt le ministère de l'Environnement dès que les résultats de deux échantillonnages consécutifs ne respectent pas les exigences ou lorsqu'il y a panne, un déversement ou autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- l'engagement à ce que tous les résidus provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposés dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- l'utilisation et l'entretien du système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'opération fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté;
- la signature d'un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière, un document démontrant que le requérant est en mesure d'effectuer cet entretien ou un engagement du requérant à former ou embaucher un opérateur.

QUE monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie tous les documents nécessaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Par la suite et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Denis Émond présente initialement un état du dossier relatif à l'implantation d'un réseau de fibres optiques.

Poursuivant, monsieur Émond recommande après cela l'acceptation d'un projet de transport collectif pour la M.R.C. de Maskinongé. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Transport collectif pour la M.R.C. de Maskinongé

RÉSOLUTION 72 0903 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit mis à contribution le transport scolaire dans le projet de transport collectif pour la M.R.C. de Maskinongé sous réserve d'une consultation à être menée auprès des conseils d'établissement des écoles concernées.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent connaissance d'un résumé de correspondance et procède au dépôt de ce dernier.

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

RÉSOLUTION 73 0903 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 2 septembre 2003, décrit au document 0903-08.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 45, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 74 0903 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 15, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 75 0903 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit ouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 76 0903 : Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À 22 h 50, il est procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 77 0903 :

des commissaires.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE
que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 78 0903 :

commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire